

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1967 B 00214

Numéro SIREN : 467 502 142

Nom ou dénomination : SODAGRAL

Ce dépôt a été enregistré le 19/07/2023 sous le numéro de dépôt 16619

SODAGRAL

Société par actions simplifiée au capital de 3.040.110 euros
Siège Social : 9 rue Louis Neel, Synergie Park – 59260 LEZENNES
467 502 142 RCS LILLE METROPOLE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS **DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 9 JUIN 2023**

L'an 2023, le 9 juin, à 16 heures 30, au siège social,

La société MURTOL, société par actions simplifiée au capital de 16.000.000 euros, dont le siège social se situe à LEZENNES (59260), 9 rue Louis Néel - Synergie Park et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de LILLE METROPOLE sous le numéro 851 703 025,

Président et associé unique de la société SODAGRAL (ci-après désignée la « **Société** »),

-----LA SUITE OMISE COMME INUTILE JUSQUE-----

A pris les décisions relevant de l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion du Président sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- Lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et quitus au Président,
- Affectation du résultat,
- Approbation, s'il y a lieu, des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Rémunération du Président ;
- Décision à prendre concernant le mandat des co-Commissaires aux comptes titulaire et suppléant ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

-----LA SUITE OMISE COMME INUTILE JUSQUE-----

CINQUIEME DECISION

L'associé unique prend acte que, suivant courrier en date du 6 avril 2023, Monsieur Olivier DELDIQUE a fait part de sa démission de ses fonctions de Commissaire aux comptes titulaire pour cause de départ à la retraite.

Compte tenu de cette démission, la société AUDIT & COMMISSARIAT – AINE & DELDIQUE, devenue BAKER TILLY STREGO suite à une fusion au 30 avril 2023, Commissaire aux comptes suppléant, devient Commissaire aux comptes titulaire pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'aux décisions de l'associé unique approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.



SIXIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Pour extrait certifié conforme

L'associé unique

La société MURTOL

Représentée par son Président, la société VIPAG

Représentée par son administrateur, Monsieur Hugues VANDEWOESTYNE

